

Commune d' AGEL

REALISATION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE

PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUDATIF ET SOCIAL (PCSES)

I – CONTEXTE : bilan descriptif de l'existant et diagnostique critique

1. Bilan descriptif

La commune d'Agel, classé en Zone Rurale Revitalisée, se situe au cœur du Minervois, distant de 38 km de Béziers. Commune du Parc Régional du Haut Languedoc, faisant partie de la Communauté de Communes Minervois, Saint Ponais, Orb et Jaur. Elle englobe le village, un hameau et quelques campagnes isolées. Le territoire local demeure majoritairement viticole. Le village, niché dans un méandre de la vallée « La Cesse », se caractérise par ses ruelles étroites entourant un château médiéval du XIIe siècle.

L'offre culturelle et patrimoniale de la commune est riche et diversifiée : chemins de randonnées, installations de loisirs, itinéraire du patrimoine, bibliothèque, avec une multitudes de manifestations organisées par les associations et la bibliothèque (théâtre, contes, spectacles, danses...).

Récemment, une stratégie de dynamisation du centre du village a été mise en place par la commune. Un nouvel espace public privilégié est en train de voir le jour avec l'achat par la commune des anciennes caves viticoles du château, au centre du village, en face de l'école, proche de l'église et du château, visible depuis l'axe routier le plus fréquenté.

La bibliothèque d'Agel a été créée en 1988, faisant suite à une structure « dépôt de livre » depuis 1973 ». Elle fait partie du réseau départemental des bibliothèques et sert de relais à la navette livre pour les villages environnants. Actuellement, elle est située dans le bâtiment de l'école, 2 rue de la fontaine. Au départ située au rez de chaussé dans une pièce unique, elle a du être aménagée en 2016 au 1er étage pour permettre l'agrandissement de classe pour l'école, avec un souhait de la transférer au plus tôt dans un nouvel espace mieux approprié.

A ce jour, avec une surface de 39²m, la bibliothèque se compose de plusieurs pièces : un espace accueil-bureau-rayonnage-livre de 14m², un espace rayonnage-livre pour les collections tout public de 14m² et un espace enfant (dans l'entrée) de 11m² auquel il faut ajouter un WC et une pièce archive au même étage.

Elle est gérée par deux personnes bénévoles. Une ligne du budget de la commune lui est dédiée (430 € en 2016 dont 230 pour les acquisitions et 200 pour animations).

Les horaires : le mercredi de 14h00 à 18h00 (18h30 l'été), le vendredi de 14h00 à 16h00 au

profit des écoliers.

Bilan chiffré (données 2016) : nombres de livres en fond propre 2084, nombres de lecteurs inscrits et actifs 101, nombres de prêts 1778.

2. Diagnostique critique

Il est à noter une perte de fréquentation récente. Le nombre de prêt est passé de 2260 en 2015 à 1778 en 2016.

L'emplacement de la bibliothèque, qui était provisoire, ne permet plus l'accès pour tous. Le public doit emprunter un escalier ancien pour d'y accéder. L'entrée extérieur se fait par la porte principale de l'école. Le WC situé sur le même palier n'est plus adapté. L'espace est insuffisant pour l'accueil des écoliers tous ensemble ; des groupes sont formés. Très peu de touriste y accède car peu visible. L'ensemble des collections n'est pas informatisé, un poste informatique avec accès internet est présent mais peu utilisé. L'accès pour le bibliobus n'est pas aisé.

L'équipe en place est très dynamique et motivée. Elle a su au fil des années tisser beaucoup de liens entre les différents publics, jeunes, anciens, écoliers, collégiens... Des animations sont proposées dans l'année (3 en 2016) et la bibliothèque participe aux expositions et autres manifestations dans le village. Une page sur le site Internet de la commune permet d'obtenir les informations concernant son fonctionnement.

II - LES AXES DU PROJET : enjeux, objectifs, moyens...

Le nouveau projet de médiathèque se fixe pour objectif de « Le mieux vivre ensemble à Agel » grâce aux actions artistiques et culturelles.

Il s'articule autour de 7 grands axes :

- Rendre accessible et convivial l'accès pour tous (faire venir du monde)
- Favoriser la lecture, la culture et l'information
- Privilégier l'accès de tous au patrimoine local
- Mieux diffuser et valoriser la lecture et la culture
- Développer, favoriser et aider à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication
- Renforcer le lien intercommunal et la mutualisation avec d'autres organismes et les médiathèques du secteurs
- Un budget dédié aux collections

1. Rendre accessible et convivial l'accès pour tous

- Mise en place d'un accès pour personne à mobilité réduite (rampe d'accès, parking spécifique, mobilier accueil aux normes, WC adapté, signalisation...)
- Aménagement intérieur avec des espaces spécifiques dédiés (enfants, informations, points presse, informatique...), modulables
- Travail sur la luminosité, l'acoustique, les économies d'énergie

- Création d'un espace de lecture extérieur pouvant aussi accueillir des expositions
- Jumelage avec l'Agence Postale Communale permettant de se rendre directement de la partie médiathèque à la partie postale, baies vitrées de séparations, horaires d'ouverture communs
- La médiathèque sera ouverte comme suit :
 - Lundi 14h00 à 17h00
 - Mardi 09h00 à 12h00 (présence des commerçant ambulants au village)
 - Mercredi 14h00 à 18h00 (en hiver) et 18h30 en été
 - Jeudi 14h00 à 17h00
 - Vendredi 14h00 à 17h00 (14h00 à 16h00 présence des écoliers)
- Accès totalement gratuit à tous les services pour attirer plus d'inscrit et plus de fréquentation...

Des créneaux horaires pourront être également aménagés pour des ateliers et réunions en dehors de l'ouverture au public (accueil des périscolaires, collégiens, ateliers avec les associations, le 3^{ème} Age, les actifs...).

Elle sera gérée par un personnel salarié de la commune accompagné par les deux personnes bénévoles actuelles et des aides ponctuelles.

2. Favoriser la lecture, la culture et l'information

Pour les jeunes

- Assurer un lien avec l'école et les services périscolaires
- Programmer des actions spécifiques (spectacles jeunes publics, contes...)
- Mettre en place une politique documentaire aux profits des scolaires
- Proposer des jeux vidéo de qualité
- Permettre l'accès à la préparation du code de la route

Développement pour les seniors

- Animations (ateliers divers, lecture...)
- Favoriser les échanges culturels directs (point information, point presse...)

Pour tout public

- Permettre les échanges entre habitants, passagers, touristes...
- Faire découvrir la lecture, la culture pendant les vacances
- S'adapter en fonction des séjours pour favoriser l'accès aux ressources pour tous (il est prévu un gîte communal contiguë à la médiathèque)
- Aller à la rencontre des personnes isolées

3. Privilégier l'accès de tous au patrimoine local

Faire découvrir et valoriser les potentiels patrimoniaux de la commune

- Découvrir et mettre en valeur le potentiel « patrimoine » de la commune (visites et conférences, interventions pour les écoles...)
- Développer des initiatives culturelles pour une meilleure connaissance du patrimoine local (Journée du Patrimoine, expositions, vernissages, création d'un fonds d'archives photographiques...)
- Mettre en œuvre des opérations collectives entre les différentes entités (Mairie, Médiathèque, Associations, Département, Parc Naturel Régional du Haut Languedoc...)
- Valoriser le point d'informations touristiques (présentoir, documents, affiches...).

Favoriser la création d'événements amateurs et associatifs

- Permettre aux associations, aux particuliers, la réalisation de petites manifestations, expositions, au sein de la médiathèque grâce à la création de l'espace lecture extérieur.

4. Diffuser et valoriser la Culture

- Expliquer aux jeunes générations l'importance de la culture
- Conserver la mémoire du passé
- Faire connaître les créations environnantes (regard sur les villages voisins, accueillir les créations locales et départementales)
- Promouvoir la lecture
- Utiliser le site Internet de la commune pour diffuser toutes les actions en faveur de la culture, lecture...
- Travailler avec les autres bibliothèques de proximité (Azillanet, Cesseroas, Aigues-Vives, La Livinière...pour faire rayonner la lecture publique sur le territoire.

5. Développer, favoriser et aider à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication

- Proposer un accès gratuit à internet à tous avec des postes informatiques ou par connexion WI-FI
- Permettre à tous publics d'effectuer les démarches administratives par Internet, proposer un accompagnement
- Informatisation de la base de données, mise en place d'archives
- Mise en réseau avec d'autres établissements (communes, département...)
- Accès au services numériques
- Prêt de tablettes

6. Renforcer le lien intercommunal et la mutualisation avec d'autres organismes et les médiathèques du secteurs

- La nouvelle médiathèque permettra de développer le lien intercommunal pour la lecture publique avec le pole Développement/Culture de notre communauté de Communes, des contacts et pourparlers sont en cours.
- Un réseau de secteurs est à l'étude avec les médiathèques d'Aigues-Vives, Azillanet, Cesseroas, La Livinière celui-ci permettrait de se prêter mutuellement des livres sans attendre le passage du bibliobus (le concours du département serait apporté pour cet intérêt de travail en commun).
- La médiathèque d'Agel est bibliothèque « relais » et le restera pour les bibliothèques environnantes.
- Le logiciel « Orphée » a été retenu pour la gestion des livres, celui ci est commun aux autres médiathèques du secteur et au département, ce qui favorisera les échanges.
- le projet « informatisation » permettra de mutualiser avec un serveur commun et des matériels compatibles entre eux, la bibliothèque, l'Agence Postale Communale, le point information et tourisme, la gestion du site Internet de la commune...
- Il est prévu de mettre en place au sein de la médiathèque un accès informatique pour les aides au service publique.
- Dans un soucis de mutualisation, la même personne salariée communale s'occupera de l'Agence Postale Communale et de la médiathèque. Les horaires d'ouvertures sont communs. Pour la partie bibliothèque, celle ci sera aidée, par nos bénévoles notamment lors de la présence des enfants.

7. Budgets et collections

- Le budget alloué est de 2€ par habitant soit 436 €/an. Ce budget sera utilisé exclusivement pour acheter livres et documents pour la partie bibliothèque (lecture publique).
- Un deuxième budget pour les dépenses afférentes au fonctionnement et aussi aux manifestations, informatiques et matériels divers nécessaires aux activités proposées (exposition, ateliers, conférence...), sera mis en place par la Mairie sur une autre ligne budgétaire (environ 250 € par an).
- Dans le cadre de ce projet, une mise de fond supplémentaire pour l'achat de livres neufs et variés (patrimoine, histoire, BD, scolaire, roman...) d'un montant de 2000 € est prévu, le département s'est engagé quant à lui à fournir 2000 livres nouveaux à retirer au pole de Béziers
- L'accès aux services de la médiathèque est totalement gratuits pour tous.